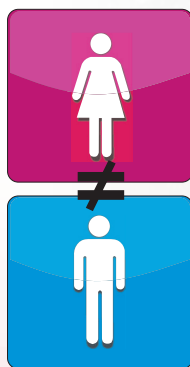


« DU GENRE DÉVIANTES »

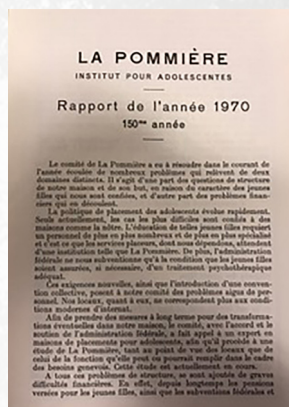
Politiques de placement et prise en charge éducative sexuée de la jeunesse « irrégulière » Genève, 1960-1980



De manière générale, il y avait un manque de places disponibles pour les adolescents jugés caractériels. En raison d'une représentation genrée de la délinquance et de la déviance juvénile, les filles sont plus touchées que leurs homologues masculins. L'Etat développe moins de moyens à leur égard. À Genève, alors que deux institutions sont créées pour les garçons qui bénéficient d'un programme de rééducation structuré afin de les réinsérer socialement et professionnellement, aucune structure n'est créée pour les filles



Les nouvelles normes exigées par l'Etat en termes de protection de l'enfance (spécialisation des institutions, qualification du personnel éducatif, réduction des effectifs) alliées aux restrictions budgétaires et aux critères de subventionnement de plus en plus exigeants ont placé certaines institutions dans des situations inextricables



Les professionnels de la protection de l'enfance doivent appliquer des prescriptions politiques et théoriques sans avoir les moyens pour le faire dans la pratique.

Notamment en raison de leur conduite sexuelle supposée, les filles sont catégorisées comme déviantes de manière quasi définitive (contrairement aux garçons), il y a une distribution inégale des ressources éducatives, les filles n'ont que peu de possibilités de réinsertion sociale et beaucoup sont maintenues dans le circuit de l'assistance sociale